Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260202-2026_1_DELIB-DE

Département du Finistère
Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 2 février 2026

❖

Le Conseil Municipal de la commune de Commana s'est réuni le 02 février 2026 à 20 heures, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe GUEGUEN, Maire.
Etaient présents, les Conseillers municipaux en exercice :
M. David QUEINNEC - Mme Patricia QUERE - Mme Florence LE MER - M. Benoit BARANTAL - Mme Nathalie CORLOUER - M. GODEC Denis - Mme Jennet LEYDET - M. Yvan LEDEME – M. Kévin LOISEL- Mme Valérie POULIQUEN - M. Ludovic LE BRAS - Mme Magali DA ROSA COELHO.

Pouvoirs :
Mme Fanny SAINT GEORGES à Mme Jennet LEYDET,
M. Marcel LAVIEC à M. Yvan LEDEME.
.
Date de la convocation le 29/01/2026.
Date d'affichage de la convocation : 29/01/2026.
Secrétaire de séance : Mme Nathalie CORLOUER.

- **Délibération 2026_01 - Affaires financières :**

M. David QUEINNEC, adjoint aux finances rappelle au Conseil Municipal la règlementation quant à l'autorisation d'engagement des crédits pour 2026.

Selon l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget annexe Hameau Léger, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite **du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il rappelle également qu'une délibération a été prise pour le budget communal le 15 décembre 2025 en ce sens et dit qu'il convient de faire la même chose pour le budget annexe du Hameau Leger afin de permettre les paiements des factures concernant l'investissement sur 2026.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260202-2026_1_DELIB-DE

COMPTE	BP PRIMITIF 2025	AUTORISATION 2026
203 : Frais d'études	611 729 €	152 932.25 €
21538 : Autres Réseaux	39 953 €	9 988 €
231 :Immo Corporelles en cours (travaux)	**266 334 €**	66 583,50 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire, dans le cadre de cette réglementation, à mandater les dépenses d'investissement du début de l'exercice 2026 pour le budget annexe Hameau Leger.
Vote pour 14 dont 1 abstention de M. Valérie POULIQUEN.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Philippe GUEGUEN.

MAIRIE DE COMMANA
29450

La secrétaire de séance
Nathalie CORLOUER.